



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GO Court Terme, un compartiment de SICAV GO

Action E ISIN : FR0013344934

Cette SICAV est gérée par SANSO Investment Solutions

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment (ci-après « le Fonds ») a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à l'indice €STR capitalisé + 0,50%, sur la durée de placement recommandée d'un an minimum.

Le portefeuille du Fonds est investi sur les classes d'actifs monétaire et obligataire selon un processus de gestion et d'allocation discrétionnaire et actif.

La plage de sensibilité du Fonds peut varier de 0 à +2. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt.

La sélection des émetteurs procède également d'une approche Best in class significativement engageante. Ainsi la note du portefeuille basé sur les critères doit être supérieure à celle de l'univers d'investissement dont ont été retirés les 20% des émetteurs ayant les moins bonnes notes ESG ; 90% minimum des titres en portefeuille font l'objet d'une notation.

L'actif net du Fonds est investi jusqu'à 100% (ou 110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces) en instruments du marché monétaire, bons du Trésor, obligations à taux fixe et/ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non, publiques et/ou privées pouvant être indexées sur l'inflation de la zone euro et internationales.

Le portefeuille est à tout moment investi jusqu'à 100% de l'actif net en produits de taux de notation « investment grade ». Le Fonds peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade » dans une limite d'exposition de 35% de l'actif. La société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fondent pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposent également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché. Aucune contrainte n'est imposée sur la durée et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.

Le Fonds n'est pas exposé aux marchés d'actions et ne comporte pas de risque de change.

L'allocation du portefeuille repose ainsi sur :

- Une répartition entre dettes publiques et dettes privées, sur la base d'analyses micro-économiques, pouvant provenir de l'équipe de gestion

et/ou avoir été réalisées par des équipes extérieures à la société.

- Une répartition entre obligations nominales / obligations indexées sur l'inflation.

- Un positionnement sur la courbe des taux.

- Pour les obligations d'émetteurs privés : selon le risque de crédit de l'émetteur.

- Une gestion de la sensibilité globale du portefeuille.

L'exposition au risque de taux, intégrant l'utilisation d'instruments dérivés en couverture ou exposition, peut varier entre 0% et 100%, (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

Les titres de taux sont sélectionnés sur la base d'une analyse crédit de l'émetteur effectuée par la société de gestion ; cette analyse peut être confortée par les notations d'agences de notation.

Le fonds relève de l'article 8 de la réglementation européenne SFDR (Sustainable Finance Disclosure).

Le fonds est susceptible d'investir dans des entreprises dont les activités sont alignées sur les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant aucun niveau d'investissement minimum sur ces activités n'est défini. L'exposition à celles-ci pourra donc être de 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS Bank chaque jour (J) de calcul et de publication de la valeur liquidative avant 11 heures 30 (CET/CEST) et sont exécutées sur les cours de clôture de bourse de J publiés à J+1. Le règlement/livraison s'effectue en J+2 (valeur liquidative quotidienne).

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce Fonds reflète l'exposition aux marchés obligataires et monétaires.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : Il s'agit du risque de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur des titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité** : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque lié à l'utilisation de dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,50%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter au passage intitulé "Commissions et frais" du prospectus disponible sur le site internet : www.sanso-is.com .

Performances passées

Veillez noter que les performances passées ne constituent pas une indication fiable des résultats futures.

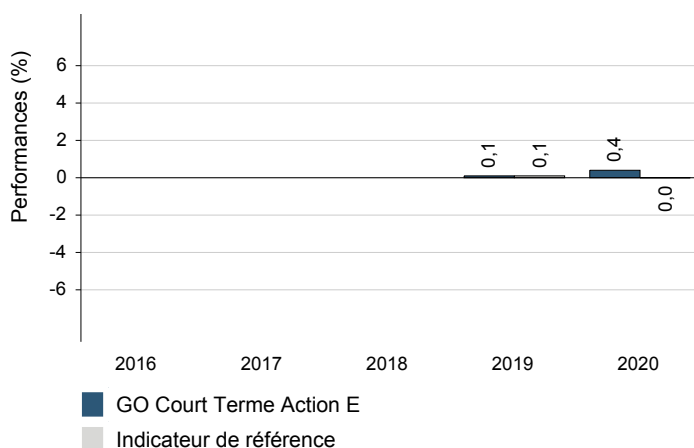
Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création de la SICAV : 25 octobre 2018

Date de création de l'action : 20 septembre 2019

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : €STR capitalisé + 0,50%.



Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de SANSO Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.sanso-is.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

Ce Fonds est à compartiments, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion. Le compartiment compte une autre action.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La SICAV n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

La SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion SANSO Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 janvier 2022.